

INVITATION A UNE REUNION POUR CONSTITUER UN COMITE DE DEFENSE DU SERVICE DE CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE DE L'HOPITAL DE MANTES LA JOLIE, LUNDI 12 JUILLET A 20H30 AU LOCAL COMMUN RESIDENTIEL A MANTES LA JOLIE.

Le 4 juillet 2010.

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de nous adresser à vous à propos du service de cardiologie interventionnelle à l'Hôpital de Mantes la Jolie.

Celui-ci est, en effet, menacé de fermeture.

La décision émane du Directeur de l'Agence régionale de santé (ARS), Monsieur Claude Evin lors d'une réunion régionale le 11 mai *dernier* (SROS - *schéma régional d'organisation sanitaire*). L'argument avancé est que l'offre de soins en la matière serait trop importante dans notre région.

Les faits, pourtant, contredisent totalement cette décision.

Ouvert le 11 janvier dernier, le service de cardiologie interventionnelle - qui fonctionne 24 heures sur 24 et traite particulièrement les urgences et/ou les infarctus du myocarde - a, en très peu de temps, fait la preuve de son utilité.

En six mois, **270 examens** y ont été réalisés (+ **29%** par rapport à la situation antérieure) dont **160 coronographies** (+ **14%**) et **110 dilatations** (+ **92%**) parmi lesquelles **35 dilatations en urgence** (+ **304%**).

Cette offre de soins correspond particulièrement aux besoins identifiés dans notre pays (*où cancer et maladies cardiovasculaires sont les deux premières causes de mortalité*), dans notre région où l'origine et la culture de nombreux habitants les prédisposent au risque cardiovasculaire (*diabète et hypertension*).

Cette offre de soins est d'autant plus crédible que l'Hôpital de Mantes la Jolie dispose de moyens adéquats: un service d'accueil des urgences (SAU) et un hélicoptère.

Enfin, le fonctionnement de ce service accroît l'activité d'urgence et donc l'activité et la programmation de cette dernière (USIC - *Unité de soins intensifs*).

La décision du Directeur de l'Agence régionale de santé est donc incompréhensible du point de vue de la santé de la population.

La fermeture, à contrario, de ce service - si elle profiterait aux cliniques privées d'Evreux et de Nogent-sur-Seine - contredirait totalement le point de vue que nous venons d'exprimer.

Cela signifierait le transport des patients en ambulance dans l'une de ces deux cliniques - soit 30 à 45 minutes de trajet.

On imagine sans peine les conséquences dramatiques en séquelles graves et décès que cette fermeture provoquerait. Cela, d'autant plus que ces cliniques ne possèdent ni service d'accueil des urgences, ni hélicoptère.

Nous sommes déjà nombreux à nous être opposés à cette fermeture. C'est le cas notamment de nombreux élus locaux: **Didier Jouy** (Conseiller général du canton de Bonnières, seul élu présent lors de la réunion du SROS du 11 mai), des maires de Limay (**Eric Roulot**), Magnanville (**André Sylvestre**), Mantes la Ville (**Monique Brochot**), Rosny sur Seine (**Françoise Descamps**), de la députée de la 8^e circonscription (**Cécile Dumoulin**) qui a demandé une entrevue avec le ministre de

la Santé pour lui exposer le problème. C'est aussi le cas d'élus de Limay, Mantes la Jolie et Mantes la Ville: **Nicole Bock, Patrick Lefoulon, Guillaume Quévarec.**

A notre connaissance, au moment où nous vous écrivons, **deux vœux** vont être déposés lors des conseils municipaux de Mantes la Jolie (*lundi 5 juillet*) et Rosny sur Seine (*lundi 12 juillet*).

Il importe maintenant, à notre avis, d'informer largement la population et d'inviter toutes celles et tous ceux qui veulent sauver ce service vital à agir ensemble - quelles que soient, par ailleurs, leurs opinions politiques.

C'est d'autant plus urgent que le Directeur de l'Hôpital a pris la décision - sans concertation - de suspendre l'activité de ce service depuis le 1^o juillet.

Sans trop entrer dans les détails, il faut savoir que le décret n° 2009-409 du 14 avril 2009 (*relatif aux conditions d'implantation applicables aux activités interventionnelles en cardiologie*) prévoit - dans le cadre de la révision des schémas d'organisation sanitaire sur 12 mois - qu'un tel service (*celui de Mantes la Jolie*) peut demander une autorisation pour poursuivre son activité.

Il a ensuite 18 mois pour atteindre les objectifs fixés par la loi (*et le décret*) soit 350 dilatations à l'année.

En décidant la fermeture de ce service, **ce qu'on refuse à l'Hôpital de Mantes la Jolie, c'est le droit de prouver qu'il répond aux besoins.**

Ajoutons, d'autre part, qu'une telle fermeture serait un véritable gâchis du point de vue économique (*en 2008, plus d'un million d'euros ont été investis dans la rénovation de la salle de coronographie de l'Hôpital. Trois praticiens ont été recrutés*) et du point de vue de l'investissement humain considérable de toute l'équipe de ce service.

Aussi est-ce la raison pour laquelle nous vous invitons à une première réunion afin de constituer ensemble un comité de défense de ce service ("*Mantes au Cœur*" par exemple) qui se fixerait comme seul objectif, partagé par tous ses membres, **le droit pour ce service de continuer à fonctionner et de faire ses preuves pendant un délai de 18 mois.**

Cette réunion aura lieu le:

Lundi 12 juillet à 20h30
Au Local commun résidentiel

64 rue Maurice Braunstein (*près du Lac des Pécheurs*) à **Mantes la Jolie.**

Nous vous proposons d'y réfléchir et d'y décider ensemble des actions et des interventions que nous pourrions mener (*pétition par exemple*) lors des mois de juillet et août dans la perspective d'un renforcement du mouvement à la rentrée.

Le docteur René Faivre, chef du service cardiologie de l'Hôpital de Mantes la Jolie, a bien voulu être présent à cette réunion et sera donc à même de répondre aux questions des participants.

Nous espérons vous voir nombreux à cette première réunion.

Contacts.

Brigitte Aubry, rue de Guernes 78710 Rosny sur Seine

Marc Jammet, 31 rue Pierre Curie 78200 Mantes la Jolie (06 07 67 41 29. Marc.jammet@wanadoo.fr)